

L'INFOLETTRE

de la Mairie



Horaires

Lundi : 14h00 à 17h00

Mardi au vendredi : 9h00 à 12h00

Tél : 03 86 35 09 76

contact@venizy.fr - site : venizy.fr

Agence postale- bibliothèque

du lundi au vendredi : 16h00 à 18h30



NOVEMBRE 2025

L'EAU...toujours

Délégation de Service Public (DSP)

Après avoir confié provisoirement la gestion des services de l'eau à l'entreprise Veolia pendant la transition vers ses nouvelles responsabilités, la CCSA a lancé un nouvel appel d'offre et c'est la SAUR (*Société d'Aménagement Urbain et Rural*) qui a été choisie par le conseil communautaire pour prendre en charge l'entretien du réseau d'eau potable et d'eaux usées sur l'ensemble de la communauté de communes. Pour le consommateur, pas de changement notable. Il faut savoir que les particuliers qui avaient choisi d'opter pour un prélèvement automatique de leurs factures auprès de Veolia, continueront, sans intervention de leur part, de payer leur consommation auprès de cette société, qui se chargera ensuite de redistribuer les sommes perçues à la SAUR.

Tarifs définitifs

La diversité de l'état des réseaux d'adduction et d'assainissement (*certaines communes n'avaient pas connu d'entretien majeur depuis plus de 40 ans..*) avait, dans un premier temps, conduit le président de la CCSA à proposer des tarifs diversifiés qui ne prenaient pas en compte l'état réel des réseaux de chaque commune. C'est ainsi que la commune de Venizy qui a fait de gros efforts pour remettre ses réseaux aux normes se trouvait

malgré tout pénalisée par ce système de calculs. Devant la désapprobation de nombreux maires et des services préfectoraux, le conseil communautaire a revu sa copie. Un tarif unique de **6,52€ TTC/m³** sera appliqué dès l'an prochain à l'ensemble des communes de la CCSA. Ce prix couvre, à la fois, les consommations, le traitement des effluents et le coût des travaux à entreprendre dans certains secteurs. Ce partage égalitaire du financement, même s'il peut entraîner des augmentations importantes pour certaines municipalités, répond à un objectif de mutualisation et d'équité qui doit présider à une gestion communautaire authentique.

De l'eau gratuite ?

Pas d'emballement ! La seule eau gratuite est celle qui tombe du ciel ! Si chacun attend la pluie avec une impatience variable selon ses goûts et ses besoins, les années passées ont hélas démontré que de fortes précipitations peuvent provoquer des débordements de cours d'eau ou des inondations ponctuelles dans certaines habitations. (20/07/2024)

Après une étude approfondie menée par un cabinet spécialisé, il a été démontré que certains secteurs doivent être aménagés de manière prioritaire.

La commission des travaux s'est réunie en octobre et a choisi de privilégier une première tranche d'aménagements qui concerneront *la rue du Nord* (bourg) et les *rues de la Prairie et des Gueux*

(hameau de Bas-Vigny)

La municipalité insiste également sur le fait que l'entretien des cours d'eau non domaniaux doit être assuré par les riverains dans les parties qui traversent leurs propriétés. -*article L215-14 du Code de l'environnement*-

S'il y a plusieurs propriétaires riverains (*par exemple, si chacun a une rive*), chacun doit s'occuper du cours d'eau jusqu'à la moitié du lit. Lors des orages de juillet 2024, des embâcles importants avaient, par exemple, provoqué le débordement du ru de La Fontaine entraînant plusieurs inondations importantes dans le hameau du Ruet.

CCAS

Commande de fioul

Pensez à vous inscrire pour la prochaine livraison de fioul premium prévue pour la mi-janvier 2026. Le tarif sera fixé à cette même période. Le tarif semble rester stable : profitez-en et plus de personnes s'inscrivent à cette commande groupée, plus le tarif est attractif !

Date limite d'inscription le vendredi 9 janvier 2026

Contactez le secrétariat de la mairie au 03 86 35 09 76 en donnant vos nom, prénom, adresse, n° de téléphone et le volume souhaité.

Repas de fin d'année

Repas de fin d'année dimanche
23 novembre 2025 à 12h30 à la
Maison de la Culture :

En cette fin d'année, vous allez
pouvoir vous retrouver autour
du repas gastronomique
dansant de fin d'année organisé
par le CCAS.

Pour les personnes de + de 70
ans de la commune, le repas
est offert par la mairie.

Pour toutes les autres
personnes qui souhaitent
participer à ce repas, le tarif est
de 45€/personne à régler par
chèque à l'ordre de M. CAMU à
l'inscription et à remettre en
mairie.

L'orchestre Guyot animera le
repas et l'après-midi.
Nous vous attendons
nombreux et n'hésitez pas à
convier votre famille ou amis!

Comme chaque année, les
membres du CCAS
distribueront des colis aux
personnes qui n'ont pas pu
venir au repas de fin d'année, à
partir du 15 décembre.

Découvre la poste

Afin de permettre aux élèves de
mieux comprendre l'utilité et le
fonctionnement des services
postaux, l'Agence Postale,
en partenariat avec la
bibliothèque, la municipalité et
le concours des écoles de
Venizy, invite les enfants
accompagnés de leurs parents
à une fin d'après-midi festive
pendant laquelle ils pourront
expédier des courriers à
destination de leur famille ou de
leurs amis.

À une époque où les claviers
ont remplacé les stylos et la
syntaxe SMS a jeté à terre
grammaire et orthographe, cette
opération a aussi pour but de
sensibiliser les élèves à la

qualité d'une communication
manuscrite et à l'irremplaçable
valeur de documents "papier"
que les destinataires peuvent
précieusement conserver.



Le vendredi 12 décembre

Dans les locaux de l'Agence
Postale :

- 16h30 : goûter offert par la
municipalité
- 17h00 : lecture de contes.
- 17h30 : rédaction et envoi des
cartes et courriers

Calendrier 2026

Les sapeurs-pompiers de la
commune vous rendront bientôt
visite pour vendre leur
calendrier 2026. Nous vous
remercions de leur réserver le
meilleur accueil !

EN BREF

Illumination du sapin : le
vendredi 5 décembre à partir de
19h

Saint Barbe des pompiers : le
samedi 6 décembre, messe à
11 h suivi d'un apéritif

Marché de Noël : le mercredi
17 décembre à partir de 17h

Fermetures :

- Secrétariat du 22 décembre au
2 janvier 2026
- Agence postale : du 24
décembre au 2 janvier 2026